

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

ARRETÉ DU MAIRE

N°AJ_2026_001

Objet : Arrêté portant prolongation de l'autorisation de destruction de pigeons à l'Église de Saint-Florentin et ses abords.

Le Maire de Saint Florentin,

Vu le Règlement Sanitaire Départemental de l'Yonne, notamment son article 120 relatif aux latitudes laissées aux Maires afin de lutter contre la prolifération de certains animaux causant des nuisances, et notamment les pigeons ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et L.2212-2 et suivants ;

Vu l'arrêté n°AJ_2025_003 en date du 18 novembre 2025 ;

Considérant les dégâts et nuisances liés à la surpopulation de pigeons se trouvant à l'Église de Saint-Florentin, ainsi qu'à ses abords ;

Considérant les risques sanitaires engendrés par cet état de fait ;

Considérant les plaintes de riverains relatives aux nuisances générées par cette surpopulation de pigeons ;

Considérant qu'il convient de prolonger l'action de régulation des pigeons présents à l'Église de Saint-Florentin et ses abords en raison de l'impossibilité de remédier aux nuisances par des actions courtes ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toute disposition s'imposant afin d'assurer la salubrité et la tranquillité publiques ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°AJ_2025_003 est abrogé en son seul article 3 relatif à la durée de la mission.

Article 2 : Les actions de régulation pourront être entreprises jusqu'au 31 décembre 2026, sous réserve d'une réévaluation régulière des besoins et nuisances.

Article 3 : Le restant des dispositions de l'arrêté n°AJ_2025_003 demeure inchangé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de l'application du présent arrêté, dont copie sera adressée :

- Au Service de la Police Municipale,
- Au Préfet de l'Yonne,
- Au Directeur Départemental des Territoires de l'Yonne,

- Au Commandant de Gendarmerie de Saint-Florentin.

Fait à Saint-Florentin le 29 JAN. 2026
Le Maire,
Yves DELOT

